



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Préfecture de la Corrèze

30 MARS 2017

BOURRIER

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 17 – EV/DP/NF - 078

Objet : Demande d'autorisation pour le projet de
parc éolien du Puy de l'Aiguille – Commune
SAINT PRIEST DE GIMEL

Le Directeur de l'INAO
à
Monsieur Le Préfet de la Corrèze
Direction des relations avec les
Collectivités locales
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie
1 rue Souham - BP 250
19012 TULLE Cedex

A l'attention de Madame Myriam DUCOURTIOUX

Aurillac, le 27 mars 2017

Vous avez consulté l'INAO sur un dossier de demande d'autorisation pour le projet de parc éolien du "Puy de l'Aiguille" sur la commune de SAINT PRIEST DE GIMEL, présenté par la société EOLE RES.

La commune de SAINT PRIEST DE GIMEL est incluse dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Limousin", "Canard à foie gras du Sud Ouest", "Chapon du Périgord", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Poularde du Périgord", "Poulet du Périgord", "Veau du Limousin" et "Vins de la Corrèze".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IGP concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin

Site d'Aurillac – Village d'Entreprises
14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42. - www.inao.gouv.fr